

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DE L'OGBTP DU 11 OCTOBRE 2012

La séance est ouverte à 9 heures 30 par M. Yves GENTHON, Président.
La liste des présents et des excusés est jointe en annexe.

Accueil par le Président

Le président Yves GENTHON souhaite la bienvenue aux participants et expose l'ordre du jour de la présente assemblée.

1. Ouverture de l'Assemblée Générale
   Interventions de **Marie-Françoise MANIERE**, Présidente de l'UNSFA et **Didier RIDORET**, Président de la FFB
2. Tour de table des Offices
3. Table ronde : **L'Architecte, L'Ingénierie, L'Entrepreneur**
4. Exposition : « Concours d'idées HEI » (*office du Vaucluse)*
5. Actualité économique : Intervention de Loïc CHAPEAUX
6. Assemblée Générale Ordinaire
   - Approbation du procès-verbal de la précédente Assemblée Générale
   - Rapport d'activité
   - Rapport financier
   - Projets 2013
   - Questions diverses
7. Clôture de l'Assemblée Générale

1. Interventions des présidences de tutelles

Dans une conjecture qui s'annonce très difficile, la présidente de l'UNSFA, Marie-Françoise MANIERE, se pose en force de proposition vis-à-vis des ministères de tutelle pour favoriser l'ambition du gouvernement en matière de logement : cause nationale. Elle se félicite des actions communes engagées par les architectes et les entrepreneurs et de leur convergence de vues. Celle-ci ne peut que renforcer l'impact de nos actions.

Le président de la FFB, Didier RIDORET confirme les inquiétudes de la profession pour l'année 2013. Il rappelle les actions de lobbying de la FFB pour défendre une activité, celle de la construction,

essentielle à l'économie de notre pays. Il note avec satisfaction les perspectives du gouvernement mais s'interroge sur le réalisme de ces ambitions tant pour le neuf (prévision de 500.000 logements dont 150.000 logements sociaux) avec les dispositifs actuels dont le PTZ+ et l'augmentation prévue du plafond du livret A. Pour l'ancien, dont la rénovation vers la performance énergétique, est le cheval de bataille, 500.000 interventions sont prévues par rapport aux 140.000 actuelles. Les moyens seront-ils à la hauteur, tellement le « gap » semble important ? Alors que les entreprises sont en souffrance avec un outil de production contracté, Didier RIDORET fait part de deux nouvelles Inquiétudes. La première concerne le dossier de lutte contre l'artificialisation des terrains dont le corollaire, pour continuer à avoir du foncier disponible, est la densification. Celle-ci est-elle facilement recevable par nos concitoyens ? La seconde inquiétude est la concurrence exacerbée, voire déloyale qui s'intensifie de la part des entreprises de certains pays européens, par le recours, tentant, au personnel intérimaire d'origine européenne et la concurrence des auto-entrepreneurs.

Marie-Françoise MANIERE, confirme que compte tenu de la très faible activité actuelle des agences d'architectes, 2013 ne s'annonce, effectivement, pas sous les meilleurs auspices pour les entreprises. Prolongeant l'intervention du président RIDORET, la présidente de l'UNSFA mentionne « découvrir », pour s'en inquiéter, que même les emplois du bâtiment seraient donc, eux aussi, délocalisables !

Les deux présidents s'accordent pour noter l'importance des travaux et des réflexions que porte l'OGBTP plus particulièrement, encore, dans cette période de contraction de la commande.

2. Tour de Table des Offices

Comme à l'accoutumée, la parole est donnée aux offices départementaux pour un tour de table orchestré par Paul-François LUCIANI :

Sylvain GAUCHERY, architecte, président de l'office du **Cher** et **Cédric LECOMTE :**

Office de 12 membres se réunissant tous les deux mois. Année calme avec un relatif manque de mobilisation. L'office a travaillé le mémoire technique et souhaite travailler sur la définition d'une opération exemplaire depuis sa programmation.

Jean-Michel BEVIERE, architecte, président de l'office de l'**Aisne :**

Office en cours de création. **Jérôme DELASALLE,** Président de l'UNSFA de l'Aisne, indique que le travail envisagé portera sur la valorisation de nos entreprises, tant d'architecture que de bâtiment, au travers de la RT 2012.

Frédéric MICHEL, entrepreneur, et **Eric BRULE,** Secrétaire Général de la FFB 51 :

Réactivation de l'office de la **Marne** en cours qui a la particularité de comporter également des maîtres d'ouvrages. Travail réalisé sur la préparation de chantier. Thèmes futurs : le carnet d'entretien, les chantiers propres (sous forme d'un concours). Réunions mensuelles.

Jean-François QUELDERIE, architecte ancien président de l'office du **Vaucluse** et représentant **Jean-Marc BOUISSE**, entrepreneur et président de l'office :

Réunions ouvertes de type débats associant les partenaires à l'acte de construire. Travail en cours : balayage des diverses phases d'une opération de construction en y impliquant les maîtres d'ouvrages. Il est rappelé l'exposition HEI que l'office du Vaucluse présente actuellement dans le hall de la FFB.

Patrick BRIENNE, architecte, président de l'office **Nord-Pas-de-Calais**.

Travaux : fiches synthétiques sur divers thèmes intéressant la phase chantier (Réception, Compte-rendu de chantier, Préparation de chantier), les prix anormalement bas. Réunion tous les deux mois. Souhaite une plus large diffusion des Cahiers. L'office se scindera peut-être en deux offices départementaux Nord et Pas-de-Calais

Yvon TEXIER, architecte, président de l'office de **Drôme-Ardèche** :

Office composé de 10 Architectes et 10 Entrepreneurs se réunissant trimestriellement. Thèmes abordés : l'offre globale, la période de préparation. Réunion prévue avec les bureaux de contrôle. Fort succès des formations (RT 2012 avec l'ADEME (+70 personnes), formations REBAC, formations communes architectes et entrepreneurs mais auxquelles se sont inscrits également des maîtres d'ouvrages et des BET). Marie-Françoise MANIERE intervient pour signaler que cette action s'inscrit parfaitement dans la politique de l'UNSFA et l'ouverture de FEEBAT à la maîtrise d'œuvre.

Jean-Pierre BOSQUET, architecte, président de l'office de l'**Yonne** :

Thèmes : la préparation de chantier, action conjoncturelle de lobbying économique et organisation d'un salon grand public. L'office se réunit tous les deux mois.

Jean-Claude LACAN, entrepreneur, président de l'office de l'**Hérault :**

Une réunion par mois d'environ 15 participants avec participation de la DREAL et de maîtres d'ouvrages publics comme privés. L'office avait travaillé sur la détection des offres anormalement basses et sur le choix du mieux disant. Il a ainsi été proposé une motion de bonnes pratiques signée par l'ODB 34, le CROA et la FFB 34 et concrétiser par, déjà, 12 conventions signées à ce jour avec des partenaires : offices HLM, communes, communautés d'agglo, sociétés d'économie mixte. Autre travail engagé : l'évolution du coût du logement (construction + foncier) sur les cinq dernières années. L'office est régulièrement invité par la DREAL à participer aux rencontres régionales de la construction.

Jacques HINTERLANG, architecte, président de l'office de **Seine-et-Marne** :

5 réunions cette année. Sous la forme de réunions-débats, largement ouvertes, avec des invités (économiste, thermicien,..) pour exposer des thèmes spécifiques : accessibilité PMR par exemple, voir plus exotiques et « pyramidale » pour des moments de convivialité. Problème de représentativité, plus d'architectes que d'entrepreneurs sont présents aux réunions.

Jean GASQUEZ, architecte, président de l'office du **Var :**
souhaite que les entreprises s'impliquent davantage et que les réalisations soient plus et mieux diffusées. Il propose qu'aux expositions confidentielles et endogènes qui se font soit à la FFB soit au CROA, se substituent des expositions dans des lieux que les donneurs d'ordre fréquentent plus familièrement, par exemple, les agences bancaires.

Louis BESSARD, architecte, président de l'office de **Saône et Loire :**

Peu de réunions cette année ; constat de désaffection, notamment de la part des entrepreneurs. Relance prévue pour 2013 avec des thèmes cherchant à améliorer quelques aspects administratifs : le traitement des situations (délais de paiement), la réunion de chantier et la gestion des DGD.

Yves TOULET et José GROLLEAU pour l'office d'**Indre et Loire :**

Après recomposition du bureau, l'office va redémarrer en 2103.

François CHEVALEREAU, architecte, président de l'Office des **Deux-Sèvres** :

L'office, composé de 5 architectes et 5 entrepreneurs, se réunit tous les 2 mois dans une chaleureuse et fructueuse convivialité. Les sujets sont ciblés afin de pouvoir être traités avec les « moyens du bord » pour déboucher sur un document conclusif (comme celui sur le DOE publié dans les « Cahiers de l'OGB »). Thèmes actuellement en cours : Respect du bâti ancien au regard des réglementations thermique et sismique. Autre action les formations communes.
Jean-Michel DRESSE, architecte, et président régional de l'UNSFA, indique que l'ouverture de FEEBAT à la maîtrise d'œuvre doit être l'opportunité d'organiser ces formations communes. Il indique, par ailleurs, qu'il poursuit ses efforts pour le montage d'un office dans la Vienne.

Michel DESVALLEES, architecte, président de l'office de **Haute-Savoie** et **Jean-Luc BICHET,** économiste :

Office nouvellement créé qui associe étroitement les économistes, les BET et Bureaux de Contrôle. L'office comporte une vingtaine de membres. Thèmes actuellement abordés : l'amiante, source de blocage d'opérations **;** Les Offres Anormalement Basses ; Où est la frontière entre la maîtrise d'œuvre et l'entreprise ? Les entreprises notamment charpentiers bois et métalliques se plaignant des dossiers « mal ficelés » avec une insuffisance de calcul des structures.

Pour **Olivier HONNET,** architecte de l'Office de **Seine-Maritime** la question reste :

Comment faire travailler ensemble, voire en amont, Entrepreneurs et Architectes tout en respectant la réglementation ? Il y a lieu de rationaliser les pratiques pour mieux maîtriser les coûts de la construction réputés élevés en Seine-Maritime. Autre préoccupation : la formation. Il faut dépasser les « prés carrés » de chacun et créer des passerelles entre les formations proposées par la Fédération et le CREPA (CROA).

Karine MILLET indique que l'Office de **Charente-Maritime**

a finalisé le mémoire technique et a collaboré à un observatoire (cellule de crise) de la situation économique locale réunissant maîtres d'ouvrages, Architectes, Entrepreneurs, et BET. Il travaille actuellement sur la RT 2012 en identifiant les différents métiers impliqués et en regardant ce qui se fait dans les autres pays. Cela a débouché sur une réunion, FFB / SMABTP, de retour d'expérience de la RT 2005 afin d'identifier la nouvelle sinistralité induite.

Comme membre du bureau chargée des relations avec les offices locaux, Karine MILLET invite les offices à prendre contact avec elle pour toute rencontre sur place avec eux.

Jean-Claude SEGAUD, architecte, présidents de l'Office du **Puy-de-Dôme** :

24 administrateurs, 4 CA par an hors réunions de travail. Y sont intégrés les autres participant à l'acte de bâtir comme membres correspondants. Liens étroits, jusqu'à ce jour, avec l'administration qui contribuait financièrement par la prise en charge des frais d 'édition des études. Même si les budgets se réduisent ces derniers temps, l'office continue la publication de documents : le compte prorata, le guide parasismique, l'accessibilité,… et la mise à jour d'anciens guides comme le guide amiante. L'office travaille également avec les BET structure sur les limites des missions EXE et les PAC.

Jean-Pierre ANQUETIL, en charge du Comité Technique de l'OGBTP, conclut ce tour de table des offices départementaux en remarquant la diversité des sujets évoqués. Il regrette, néanmoins, un déficit d'information sur les travaux des ODB. Cette année 18 offices ont adressé des documents (dont 8 sont présents aujourd'hui). Par ailleurs, sur les 17 offices représentés aujourd'hui, 9 n'ont jamais rien transmis au Comité Technique. Les travaux et réflexions des offices sont nécessaires pour nourrir les préconisations de l'OGBTP ainsi que les documents qui sont mis à disposition sur le site ou dans les Cahiers. Le Comité Technique qui recense tout ce qui est produit est à même de mettre en relation les offices travaillant ou ayant travaillé sur des thèmes similaires. Il est donc au service des offices pour les aider à mieux travailler.
Autre point : les formations communes (architecte, entrepreneur,…), l'OGBTP encourage ce type de formation. La diversité des participants offre toujours des éclairages enrichissants. Comme cela a été dit certains offices en font déjà. Il y a là matière à retour d'expériences pour aider d'autres offices à en organiser. L'ouverture des formations FEEBAT à la maîtrise d'œuvre devrait, également, en faciliter le montage.

3. Table ronde : l'Architecte, l'Ingénierie, l'Entrepreneur

Les sujets qui peuvent fâcher et les « grains de sables » sont, un peu, le fonds de commerce de l'OGBTP. Ce n'est pas tant par goût de la polémique, mais parce que c'est son rôle d'examiner et de traiter les points de dysfonctionnement, supposés ou réels, afin d'améliorer notre production et donc le résultat proposé à notre client commun, le Maître d'ouvrage.

La collaboration, croisée ou non, entre l'Architecte et l'Ingénierie, d'une part, l'Ingénierie et l'Entreprise d'autre part, est un thème régulièrement évoqué au sein des ODB. Il y a donc, semble-t-il, du grain à moudre. Aussi est-il apparu opportun de s'y arrêter. Les nouvelles contraintes et règlements, singulièrement la RT 2012, contraignent, s'il en était encore besoin, les divers intervenants à mieux travailler ensemble.

Le président, Yves GENTHON, remercie l'UNTEC (**Pierre MIT**) et la CICF Construction (**Gilles CHARBONNEL**) d'avoir engagé, cette année, cette réflexion avec l'OGBTP, ses architectes et ses entrepreneurs et accepté le débat. Il remercie également **Marie–Françoise MANIERE** (présidente de l'UNSFA), **Jacques CHANUT** (Vice-président de la FFB), **Karine MILLET** (architecte, OGBTP) et **Paul-François LUCIANI** (entrepreneur, OGBTP) de participer à cette table ronde que va conduire Jérôme DEYDIER.

Des diverses et riches interventions il ressort :

Reproches

Pour l'architecte :

- Il n'y a pas assez de solidarité dans l'équipe de maîtrise d'œuvre,
- Manque d'implication du BET dans le projet,
- Le partenariat pour tout ce qui est nouveau et qui doit répondre à l'esprit du projet,
- Manque de qualité du travail (descriptif peu approprié, trop de généralités, non-respect des délais),
- Synthèse très difficile car chacun travaille dans son coin,
- Compétence insuffisante des acteurs qui ne sont pas adaptés aux spécificités du projet.

Pour l'entrepreneur :

- Incohérence entre pièces écrites et plans,
- Descriptif inadaptés et insuffisants,
- Distorsion entre maîtrise d'œuvre de conception et d'exécution,
- Doublons dans le travail et dans les prescriptions,
- Les abaques remplaçant les calculs.

Réponses

La relation ne peut être bonne que si chacun sait qui fait quoi, et qui est responsable de quoi. (B+E) Ou qui fait quoi pour quoi ? Ou qui est au service de qui ?

Il faut diffuser quelles sont les limites de la mission EXE qui ne répond pas à toutes les attentes.

Il n'y a aucune différence entre la maîtrise d'œuvre de conception et celle d'exécution.

L'entreprise est toujours garante du respect des réglementations.

Tout est conditionné par des rapports humains : *si on ne s'aime pas il ne faut pas travailler ensembl*e. Si on a l'habitude de travailler ensemble, tout va bien. (B+A)

L'ingénierie n'est pas suffisamment à l'écoute du savoir de l'entreprise.

Comme partout il y a des bons et des mauvais.

L'équipe de maîtrise d'œuvre n'est pas là pour tenir la main des entreprises.

Pour les plans d'atelier et de chantier (PAC) et les plans EXE+, les BET peuvent aider au niveau des plans de fabrication.

L'équipe de maîtrise d'œuvre ne sait pas faire les plans EXE des entreprises.

Comment expliquer à un entrepreneur qui reçoit des chiffres et à qui on dit qu'il doit refaire tous les calculs ?

Il est important que l'entreprise sache à quel moment il doit fournir quelle information.

Autres constats

Dans l'équipe de maîtrise d'œuvre, personne n'est au service de personne :

- l'implication n'est pas suffisante, or on attend du maître d 'œuvre une valeur ajoutée,
- le management de l'équipe est de plus en plus difficile à cause du nombre croissant d'intervenants,
- le manque de compétence adaptée nécessite une formation en particulier pour les architectes.

Pierre MIT constate des apports successifs sur le chantier qui remettent en cause le travail de l'architecte. Or il existe des outils pour améliorer la simultanéité et la réactivité.

Il est difficile pour un BET de répondre simultanément à des questions provenant à la fois, du maître d'ouvrage, de l'architecte et de l'entrepreneur.

Le BET amont produit des éléments, mais il n'en a pas la responsabilité vis-à-vis de l'entrepreneur.

Pour Gilles Charbonnel, c'est au maître d'ouvrage de garantir le respect de la réglementation, au maître d'œuvre de faire des propositions et à l'entreprise de devenir BET méthodes (adaptabilité, transparence, variantes,)

L'entreprise attend beaucoup de l'ingénieur qui doit savoir (et qui peut) dire non à l'architecte et au maître d'ouvrage

L'architecte est complètement indépendant de l'entreprise, ce qui n'est pas le cas du BET (Marie-Françoise MANIERE)

L'association amont du BET au travail de l'architecte est quasiment impossible.

Une difficulté est que chacun doit savoir à quel moment il doit intervenir.

Le prix

Le prix est souvent un alibi pour ne pas faire. (Paul-François LUCIANI).

Le prix ne peut être la seule explication car le problème existait avant la crise (Karine MILLET).

La complexification de la mission débouche sur un problème de coût. Elle pourrait amener le BET à travailler plus que l'architecte.

Pour Pierre MIT, on est tous dans le même bateau. Le gros problème est la qualité du maître d'ouvrage. *« La maîtrise d'ouvrage n'est plus unique : chacun fait sa sauce ».*

Les problèmes sont exacerbés par le dérapage des honoraires et l'UNSFA se bat sur le coût et la rémunération des missions complémentaires (Marie-Françoise MANIERE).

Les architectes sont abandonnés après la réception par les BET qui estiment avoir terminé leur mission.

Pour Jacques CHANUT (FFB), le problème n'est pas le prix mais le budget.

Propositions

Les missions des BET sont de plus en plus lourdes et coûtent de plus en plus cher. Les entreprises doivent les valoriser dans leurs prix (Paul-François LUCIANI)

Les BET doivent s'inscrire dans nos schémas d'entrepreneurs.

Pour Karine MILLET, il faut améliorer le partenariat : plus grande implication du BET, formation indispensable des architectes pour être un partenaire compétent du BET.

Pour Pierre MIT, les maîtres d'ouvrage doivent accepter de payer de vraies études de faisabilité et il est nécessaire de développer les outils appropriés.

Pour Gilles CHARBONNEL, il faut ne pas oublier qu'on est partenaire, c'est à nous ingénierie d'être à votre écoute. Les entreprises doivent être rigoureuses dans le choix de leurs prestataires.

Pour Marie-Françoise MANIERE (UNSFA), il faut revaloriser les missions, développer un meilleur partenariat et convaincre les élus. L'OGBTP est le lieu idéal pour échanger sur le sujet.

Jacques CHANUT (FFB) ajoute qu'il ne faut pas oublier que c'est l'entreprise qui met en œuvre et qu'il faut s'assurer qu'elle est capable de mettre en œuvre ce qui a été conçu par la maîtrise d'œuvre.

Interventions de la salle

- Dumping des honoraires, Les maîtres d'ouvrage sont prêts à payer le juste prix mais ils veulent savoir ce qu'ils achètent.
- Il faut savoir quantifier les prestations de la maîtrise d'œuvre et décomposer la mission de base.
- Formation obligatoire, oui ! Mais à quel prix ?
- La barrière entre investissement et exploitation semble se fissurer.

- L'architecte doit accepter l'intervention de l'ingénierie en amont (ingénierie concourante).
- Il faut se préparer à l'obligation de résultat (ex. : garantie de performances énergétiques).
- Le pouvoir passe aux exploitants (75% du coût global).
- L'architecte doit apprendre à négocier son contrat et à ne pas signer à l'aveugle.
- Les BET s'arrêtent trop souvent à la remise de leur dossier.
- Il faut éduquer les maîtres d'ouvrage.
- L'UNSFA prépare une convention de cotraitance architecte – ingénierie.

4. Exposition : «Concours d'idées HEI» *(office du Vaucluse)*

J-F QUELDERIE présente l'exposition « HEI » installée dans le hall de la FFB. Celle-ci fait suite au concours d'idée, initié, en 2011, par l'Office du Bâtiment du Vaucluse en partenariat avec « Vaucluse Logement : Concevoir l'habitat innovant et économe de demain ».

5. L'actualité économique

« Crise » avec un grand « C », « Récession », « Pénurie de logements » font la Une des journaux.
Le nouveau gouvernement affiche des ambitions fortes en matière de logement mais, également, en matière d'économie d'énergie dont on sait que le bâtiment est un des principaux gisements. Comment analysez la situation ? Quels sont les scénarios ? Nul doute que cette année, peut-être encore plus que les autres, l'analyse de conjoncture économique est particulièrement attendue.

Loïc CHAPEAUX, chef de la Division Etudes Economiques de la FFB, comme les années précédentes, a accepté d'en dresser le panorama :

Point immédiat de la situation

Logement neuf : après une année 2011 très bonne net recul de 15 à 16% mais on reste sur une moyenne de long terme loin des points les plus bas. Les « autorisations » restent à niveau mais léger décrochage des mises en chantier.
Régionalement : des disparités fortes avec l'Ile de France et PACA qui conservent de bons résultats en 2012 avec une réserve pour la région PACA quant à la fiabilité statique.

Par segments de marché

- Le locatif social reste porteur compte tenu des agréments passés.
- La promotion privée, par contre, décroche tant en ventes qu'en mises en vente. De la réserve se fait avec un report vers la VEFA. Mais pas de risque.
- L'accession à la propriété : chute très marquée. Là est la véritable inquiétude tant dans l'ancien que dans le neuf.
- Le Non Résidentiel Neuf : L'appréciation est délicate compte tenu du nouveau mode de calcul des surfaces (la Surface de Plancher se substituant à la SHON). Dont le Δ est estimé entre 5 et 15%. Sous ces réserves, il apparaîtrait un recul de l'ordre de 10%. A pondérer par la titrisation (augmentation de titres en volumes).
- L'Amélioration–Entretien : Recul prévu et constaté de 2,5%. Régionalement : le Sud-Est tire son épingle du jeu et très négatif dans le Centre.

Conséquences :

- Les carnets de commande s'effritent depuis l'été. Les conditions climatiques (un vrai hiver) ont eu tendance à lisser cet effritement. En termes d'effectifs, cela se concrétise par un recul d'environ 1%.

- La situation des entreprises est stable ; pas d'augmentation constatée des défaillances. En revanche, augmentation de cession pure sans licenciement (augmentation constante depuis de 3 ans) actuellement 2.900 /mois. Signe de restructuration du secteur.
- Les prix reculent bien plus vite que les coûts.
- Autre inquiétude : augmentation des délais de paiements.
- Enfin, trésorerie des entreprises en berne.

Conclusion et perspectives 2013 : pas bonnes

- Sur un plan macro-économique en Europe et même dans le monde avec une baisse du rythme de croissance mondiale.
- Sur le plan financier, malgré des taux d'intérêt bas, il est constaté une contraction des prêts en volume.
- Risque de bulle sur les emprunts d'Etat : déduction faite de l'inflation, le rendement des obligations apparaît sur le moyen terme au mieux nul voir négatif.
- Autre problème propre à la zone Euro qui n'apparaît plus comme une véritable zone économique et financière.
- Enfin contexte institutionnel peu favorable en période de lutte contre le déficit public et structurel par les mesures de type « Solvabilité II ».

Synthèses des mesures prises ou envisagées :

Mise en place du « Duflot » : qui, et c'est une bonne nouvelle, se met en place avant l'abandon du précédent. Deux interrogations restent : effet du « nichage », le « Dufflot » rentrera dans les avantages fiscaux, plafonné à 10.000 €, second risque lié au zonage exclus de la zone C et de la zone B2 (sauf avis motivé du préfet), soit 60% du territoire et près de 75% de la population.

Deux autres questions :

- Le décret « encadrement des loyers », augmentation limitée à l'IRL (sauf travaux), contrainte complémentaire,
- Autre problème : le locatif social (objectif 150.000 logements sociaux) ; le doublement du plafond du livret A aura peu d'effet sans la possibilité d'« augmenter » les fonds propres (par augmentation des subventions ou en augmentant la vente de logements HLM).

Pour l' « Entretien-Rénovation », bonne nouvelle, maintien du taux de TVA à 7%. Avec un objectif de 500.000 ou 600.000 logements rénovés thermiquement mais sans budget prévu.

Dernier plan de mesures :

- Le choc d'offre sur le foncier en favorisant la vente immédiate de terrain (suppression de la fiscalité dégressive).
- Choc d'offre sur le logement existant : abattement de 20% sur la plus-value des biens immobiliers.

Autres mesures qui ne sont pas dans le projet de loi de finance : le financement des collectivités locales par le transfert évoqué de la gestion des fonds européens aux régions pour relancer l'activité.

Conclusion : mesures moins dramatiques que craint, mais qui ne suffiront pas à améliorer pour 2013 les résultats mauvais attendus pour 2012 à -2%. En revanche, il n'y a pas de prévision de crash majeur.

Questions :

- « La moitié de l'Europe qui se porte bien et celle qui est la plus rigoureuse en matière d'économie d'énergie. Qu'en pensez-vous ? »
Oui, on le constate, il y a un modèle économique mais à moduler par le « signal prix » à la consommation énergétique qui n'existe pas chez nous. Les retours sur investissement ne sont pas probants chez nous. Le dynamisme du secteur est aussi dû, en partie, à l'incidence des ex-PECO (Pays d'Europe Centrale

et Orientale).

- *« Intérêt du propriétaire foncier à vendre ? »*
Actuellement : fiscalité dégressive favorisant la rétention. Demain : suppression de la dégressivité l'année prochaine, la taxation se fera sur la plus-value (taux 19% + CRG, CRDS) en 2013. En 2015, la plus-value sera imposée sur le taux de l'imposition sur le revenu, ce qui devrait encourager les ventes l'année prochaine.

- *« Quel est le coût estimé de l'empilement récent des normes (thermique, accessibilité des PMR,…) ? »*
Il est très difficile d'avoir une approche précise sur le sujet. Néanmoins il est communément admis que la seule accumulation des nouvelles normes a entraîné une augmentation des coûts de 10 à 12% sur les 10 dernières années, en tenant compte des effets d'apprentissage mais sans tenir compte des risques de sinistralité liés à la maîtrise de nouvelles technologies mises en œuvre.
Néanmoins La FFB ne demande pas l'abandon des normes. Les investisseurs ont besoin de référentiels pour se repérer. La FFB demande l'arrêt de leur empilement désordonné et surtout si rapide.

6. Assemblée Générale Ordinaire

Le nombre de membres de l'Assemblée Générale présents ou représentés étant supérieur au quorum, l'Assemblée peut valablement délibérer.

6.1 Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20 octobre 2011

Aucune remarque n'ayant été formulée sur le compte-rendu de l'Assemblée générale du 20 octobre 2011, le président propose la première résolution :

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 10 octobre 2012, approuve le texte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 octobre 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents

6.2 Rapport d'activité

Le président remercie les offices départementaux forces vives de notre association, les membres du Bureau pour leur implication à ses côtés, Jacques ANQUETIL responsable du Comité Technique et, bien sûr, Sylvie PEIGNAUX dont le travail au quotidien est si précieux.

Le président présente le rapport d'activité sous quatre rubriques :

- **L'identité et les Missions de l'OGBTP**
  - Une union d'O-D-B
  - Lieux de réflexion et de propositions
  - Lieux de Médiation et de Conciliation
- **Ses Outils**
  - Un Site
  - Un Guide
  - Une Brochure
  - Une Chambre de Médiation
- **Ses Moyens**
  - Les Cotisations
  - La Marque OBS

- Le Guide « **ARCHITECTES ENTREPRENEURS : MODE D'EMPLOI** »
- La Médiation

- **Ses Partenariats**

Pour développer ce rapport d'activité le président donne successivement la parole aux membres du bureau plus particulièrement concernés :

6.2.1 Identité et missions de l'OGBTP

L'OGBTP, une union d'offices départementaux

Karine MILLET, qui au sein du bureau a en charge les relations avec les offices départementaux, poursuit la démarche initiée depuis deux ans. Le bureau continue d'aller à la rencontre des offices sous forme de réunions régionales : Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes et, le mois dernier, Pays-de-Loire.

Ces réunions fructueuses ont permis de rencontrer près de 25 départements pour mieux connaître les spécificités locales et rendre compte de l'action de l'Office Général. D'autres visites sont faites à l'invitation d'offices départementaux comme prochainement dans l'Aisne et le Cher.

Les départements peuvent donc solliciter le bureau pour toute réunion qu'il souhaiterait organiser soit, pour une réunion strictement départementale soit interdépartementale.

Le président prolonge l'intervention de Karine MILLET en invitant les offices actifs à être attentifs aux départements limitrophes des leurs, qui compteraient des offices peu actifs ou en sommeil, pour les rencontrer, les encourager, etc.…

In fine le nombre d'offices reste stable ; des offices se créent quand d'autre s'endorment. L'Ouest reste encore vierge ; petit espoir, un syndicat de l'UNSFA se crée en Bretagne, prémices d'un premier office armoricain ?

L'OGBTP, lieux de réflexions au travers des ODB et du Comité Technique

Jean-Pierre ANQUETIL, en charge du Comité Technique de l'OGBTP, présente la liste des comptes rendus transmis par les offices. Ceux-ci sont invités à faire des comptes rendus avec quelques conclusions ou orientations sur les réflexions émergeant de leurs réunions et pas uniquement de simples relations de ce qui s'y est dit. Un appel est lancé auprès des offices pour détecter des rédacteurs et les orienter vers le Comité technique. La liste des travaux émanant des offices et transmis à l'Office Général sont présentés regroupés sous 4 rubriques : **la vie des opérations, le chantier, les caractéristiques des bâtiments et les thèmes généraux :**

- La vie des opérations

- Les bonnes pratiques des maîtres d'ouvrage (34) (doc 34)
- Les erreurs et omissions dans les métrés des économistes (74)
- Le descriptif (14) (doc 14)
- Le mémoire technique et la mieux-disance (14, 17) (doc 17)
- Les offres anormalement basses (16, 34)
- La facturation et les garanties de paiement (54)
- Le rôle des acteurs, les missions (16, 54) (doc 54)

- **Le chantier**

- La préparation de chantier (08, 59-62, 82)
- La réception de travaux (45, 54, 59-62) (doc 59-62)
- Les dépenses communes de chantier (07-26, 44, 63, 82) (doc 07-26, 44, 63)
- Les chantiers propres (59-62) (doc 59-62)
- Les interfaces (69, 79) (doc 69, 79)
- La réunion de chantier (82)

- La sécurité sur chantier (45)
- Les DOE (79) (doc 79)

- Les caractéristiques des bâtiments
- Les économies d'énergie (07-26, 28, 77, 83*)*
- L'étanchéité à l'air et la RT 2012 (01, 28, 59-62)
- L'accessibilité (28, 45, 83)
- Le parasismique (63) (doc 63)
- Les matériaux (09)

- Les thèmes généraux
- La gestion des risques (59-62)
- La médiation (16)
- Les formations communes (07-26, 79)

Par ailleurs l'Office Général a travaillé cette année sur :

- L e **Mémoire Technique** et la **Réception de Travaux** : documents achevés**.**
- Les **Opérations en « Conception-Réalisation »** et les **Dépenses d'Intérêt Commun :** documents en voie d'achèvement.
- **L'Ingénierie,** avec les auditions de l'UNTEC et de la CICF, prémices de la table ronde de la matinée.

Autre activité du Comité technique : l'animation de la réflexion technique des ODB et l'organisation des **Réunions à Thème.** Celles-ci nécessiteraient une plus grande participation des départements pour être justifiées, plus constructives et pour permettre d'asseoir les thèmes mobilisateurs qui s'en sont dégagés :

- Harmonisation des pièces écrites
- Engagement de résultats
- RT 2012
- Les dérapages de délais

L'OGBTP, lieu de Médiation et de Conciliation

Compte tenu de la judiciarisation actuelle qui engorge les tribunaux, les modes alternatifs de règlement des conflits sont de plus en plus proposés. Le président rappelle le rôle statutaire **et attendu** de l'OGBTP et des ODB pour répondre à cette demande qui recouvre : la Médiation, la Conciliation et l'Arbitrage.

Paul-François LUCIANI précise les deux formes préconisées par l'OGBTP que sont la Médiation et la Conciliation :

La Médiation est un mode de résolution des conflits qui consiste à demander à un tiers, le médiateur, d'accompagner les parties. Celui-ci **traite** le dossier **avec les 2 parties** dans la recherche amiable d'un consensus.

La Conciliation consiste dans l'intervention d'un tiers, le conciliateur, qui après avoir écouté les parties et analysé leur point de vue leur **propose une solution pour régler leur différend**.

L'Arbitrage, qui se solde par une sentence que les parties s'engagent à respecter, est un processus plus lourd, que l'OGBTP, sauf pratiques particulières à certains offices, ne promeut pas.

6.2.2 Les outils de l'OGBTP

- Le site de l'OGBTP (Cédric LECOMTE)

L'évolution du site a été plus difficile et plus long que prévu. Il est aujourd'hui opérationnel. Moins austère tout en restant informatif, il est ouvert aux ODB, comme outil de liaison interne et externe. Il s'enrichit, petit à petit, des comptes rendus et documents. Il est à disposition des offices qui peuvent y déposer compte rendu, documents d'actualité locale, photos, etc.

Les « administrateurs » du site et, donc, les interlocuteurs des offices pour son utilisation et sa mise à jour sont : Cédric LECOMTE, Jean-Pierre ANQUETIL et Sylvie PEIGNAUX.
Certain (Jean-Claude SEGAUD - ODB Auvergne) regrette que, depuis près de 3 ans, le site ne soit plus alimenté en documents et souhaite qu'il redevienne le plus vite possible « utile ».

- Le guide : « ARCHITECTES - ENTREPENEUR : MODE D'EMPLOI »

La version 2013 du guide vient de sortir. Le président remercie ceux qui s'y sont investis, notamment Paul-François LUCIANI pour avoir suivi le processus et l'avoir mené à son terme dans les délais. Toujours édité en CD Rom, il est, notamment, diffusé auprès des nouveaux architectes par le CNOA via les CROA (700 exemplaires chaque année) et, l'année dernière, auprès des entrepreneurs par la FFB via L'ESJDB, l'école des jeunes dirigeants.

Pour en augmenter la diffusion nous avions essayé de proposer tant à la **SMABTP** qu'à la **MAF**, des abonnements qui auraient permis à leurs adhérents de télécharger le guide : **échec total !** Par contre les contacts plus fructueux se sont poursuivis avec la **SMABTP** qui s'est engagée à en commander 150 exemplaires.

Par ailleurs, il est apparu qu'une simple actualisation annuelle n'était plus suffisante et qu'il fallait rendre ce CD plus clair et plus attractif. Le bureau a donc décidé d'engager sa **refonte** qui commencera par le **remaniement de la nomenclature** pour la rendre plus proche du processus d'élaboration et de réalisation des projets.

- « Les Cahiers de l'OGBTP » (Daniel SEMELET)

L'office poursuit la publication annuelle de ses « Cahiers ». Celle-ci se fait à la fin du 1er trimestre pour correspondre au CA de mi-année. La publication des « Cahiers de l'OGBTP n° 3 » est ainsi prévue pour le CA d'avril 2013.

Ces « Cahiers » sont conçus pour être à la fois un outil de référence interne de l'activité de l'OGBTP et des ODB sur une année et, également, un outil de communication vers les partenaires de l'acte de construire. Le président, évoque, pour, finalement, s'en féliciter, les échanges de courrier avec l'UNAPOC (CICF Construction) suite à la sortie des cahiers n°2.

L'impression des « Cahiers », actuellement édités à 1000 exemplaires, est assurée par la FFB. Un élargissement de sa diffusion et donc une augmentation du nombre d'exemplaires est souhaitée. Chaque office pourrait ainsi en disposer plus largement pour le diffuser localement.

- La Médiation (Paul-François LUCIANI)

Une lente montée en puissance : certains offices départementaux la pratiquent de façon assez courante. Pour répondre à cette mission de l'OGBTP et des ODB il faut :

- Une compétence reconnue ; cf. la formation de 13 médiateurs organisée l'année dernière.
- Une identification de l'OGBTP comme organisme de Médiation ou de Conciliation.
- Développer des chambres locales de médiation au niveau des Offices Départementaux.

Par ailleurs il est nécessaire d'en faire mention dans les contrats. Cf. la mention de la clause s'y référant dans les contrats type de travaux édités par la SEBTP.

Jean-Claude SEGAUD (ODB Auvergne) témoigne de la pertinence de la médiation-conciliation : *« C'est rapide, c'est pas cher et ça peut rapporter… un peu »* à l'ODB qui l'organise.
Paul-François LUCIANI indique aux offices, qui pour des raisons locales, ne souhaiteraient pas réaliser la médiation ou la conciliation pour laquelle ils seraient sollicités, qu'ils peuvent

demander à l’OGBTP de l’assurer.

Le problème d’assurance des médiateurs est évoqué sans que des réponses claires soient apportées. Pour les architectes une réponse de la **MAF** est souhaitée.

6.2.3 Les moyens de l’OGBTP (Yves GENTHON Paul-François LUCIANI)

Les moyens de l’OGBTP proviennent :

- Des Cotisations de ses deux tutelles : la FFB et l’UNSFA (via le CNOA).
- La subvention de la FFB qui, hormis un versement sur le compte de l’OGBTP se fait également par mise à disposition (Sylvie PEIGNAUX comme attachée administrative).
- Les revenus de la marque «OBS» : La transition du label à la marque s’est réalisée sans trop de «perte en ligne» mais la société chargé d’auditer les fabricants et les tisseurs n’a plu d’auditeur affecté à la marque OBS. Plus d’audit donc plus de cotisation. Néanmoins les vêtements avec la marque OBS se fabriquent toujours mais la ressource n’est plus là. Les liens avec la société d’audit sont à… retisser.
- **La vente du Guide** *« ARCHITECTES-ENTREPRENEURS : MODE D’EMPLOI »* est **donc la principale ressource « extérieure »** (entre 13 et 17.000 €/an pour un coût de fabrication de 5.000 à 6.000 €). La promotion de sa vente est donc indispensable. Chaque office doit se charger de sa promotion auprès des divers organismes formant des jeunes ou moins jeunes arrivant dans la profession (Fédérations, IUT, écoles d’architecture,…).
- **Les Médiations-Conciliations**
  La médiation-conciliation, en dehors de son aspect statutaire est, comme cela a été évoqué précédemment, une source de revenu potentiel pour les offices. Autre bonne raison pour les offices de s’y investir.

6.2.4 Les partenariats (Yves GENTHON)

L’OGBTP poursuit son ouverture au monde du bâtiment :

- Collaboration au sein du **Club de l’Amélioration de l’Habitat** dont Robert DAUSSY, son secrétaire général, était présent en matinée pour suivre les débats.
- Liens tissés avec l’**UNTEC** (Economistes) et la **CICF** (BET) pour qu’ils deviennent des interlocuteurs «normaux» de l’OGBTP. Si ces liens existent souvent au sein des offices départementaux avec ces partenaires que les statuts permettent d’associer, ils n’existaient pas au niveau national.
- Encouragement des offices à créer ces collèges partenaires. Il est indiqué, parallèlement, que les architectes sont représentés dans les OPQTECC (Organisme de qualification des économistes de la construction et des programmistes).
- Rappel de la participation croisée entre QUALIBAT et l’OGBTP, membres respectifs des deux conseils d’administration. Daniel SEMELET y représente l’OGBTP au Conseil d’Administration et Luc ZAVARONI à son Conseil Technique.
- Par contre, avancée plus difficile avec l’association **AMO** (Architecture et Maîtrise d’Ouvrage) que nous avions sollicitée. Il paraît en effet naturel que ces deux associations se rencontrent pour joindre les trois côtés du triangle Maîtrise d’Ouvrage, Architecte, Entrepreneur.

★ ★ ★

Aucune observation n’étant formulée, la résolution suivante est soumise au vote :

L’assemblée générale ordinaire, réunie le 10 octobre 2012, approuve le rapport d’activité de l’année écoulée depuis la dernière assemblée générale ordinaire du 20 octobre 2011.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des présents

6.3 Rapport Financier

Jean-Claude LACAN, trésorier de l'OGBTP, présente le rapport financier pour l'année 2011 avec un résultat à l'équilibre comme l'exercice 2010. Mais il présente de fortes disparités avec ce dernier :

- en dépenses, nette augmentation du coût de fabrication du CD (+124%),
- mais en recettes, augmentation substantielle de la subvention de la FFB (+30%) et de la vente des CD Rom (+46%) compensant l'écroulement des recettes liées à la marque OBS.

Pour l'année 2012 le budget est également prévu à l'équilibre mais avec une structure dépenses-recettes profondément remaniée. Ceci est dû au remplacement de Cécile ROUX-BELLEC dont le salaire était pris en charge par l'OGBTP, par Sylvie PEIGNAUX, dont la mise à disposition ne peut être imputée à l'OGBTP. En contrepartie la subvention de la FFB sera donc diminuée à proportion. Les autres postes de charges et de produits sont reconduits à l'exception des charges liées aux déplacements en province en augmentation de plus de 70% et, en recettes, celles de la marque OBS (+ 286%) correspondant à des reliquats de facturations.

Le budget prévisionnel pour 2013 est calqué sur celui de 2012 et sera révisé éventuellement début 2013 en fonction de la réalité comptable.

Paul-François LUCIANI remercie Nicolas GIRAUD, de la FFB, qui tient les comptes de l'OGBTP.

★ ★ ★

Question de José GROLEAU Fond de roulement de 50.000 €.
Aucune question ou remarque n'ayant été formulée, la résolution suivante est proposée au vote :

L'Assemblée générale ordinaire, réunie le 10 octobre 2012 :

- **approuve les comptes sociaux de l'exercice 2011 clos le 31 décembre 2011,**
- **donne quitus au Conseil d'administration pour sa gestion de l'exercice 2011,**
- **accepte en l'état le budget 2013 présenté.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents

6.4 Questions diverses

- A combien peut-on vendre un CD ? 22 € jusqu'à 10 exemplaires et 18 € jusqu'à 100 exemplaires.
- Le président sollicite l'avis des participants sur le déroulé de cette journée et le séquençage reconduit depuis trois ans : Matin intervention de nos deux tutelles suivi du tour des offices pour finir par un point fort : table ronde ou conférence. Après-midi : le point de conjoncture économique suivi de l'Assemblée Générale statutaire. Il est suggéré, pour cela qu'une fiche de satisfaction soit jointe au dossier**.**
- Retour sur la table ronde :
  - Trop longue et qui aurait dû permettre plus d'échanges.
  - Finalement aucun retour au presque de la salle par manque de temps et aussi lié au mode d'organisation de cette table ronde dans laquelle les séries de questions proposées aux intervenants ont amené des réponses souvent redondantes.
  - Echanges au fur et à mesure ou pas, la question partage. Karine MILLET regrette effectivement le peu de retour.

- L'ensemble de la journée ayant été enregistré, la table ronde pourra être mise à disposition des uns et des autres. Si une envie de débattre se fait jour, celle-ci ne se retrouve pas dans la faible participation aux Réunions à Thèmes.
- La forte proportion d'architectes, présidents d'offices, pose le problème de la faible représentation des entrepreneurs à cette journée. Il est demandé à chaque président, architecte, de motiver son vice-président ou tout autre membre entrepreneur de son office pour être plus présent aux quelques rendez-vous, dans l'année, de l'OGBTP que sont l'Assemblée Générale et les Réunions à Thème.
- Grand absent de la table ronde du matin : la Maîtrise d'Ouvrage. Pourrait-on y penser pour l'Assemblée Générale 2013 ? Oui mais lequel : maître d'ouvrage public ou/et maître d'ouvrage privé dont les problématiques sont très différentes. Par ailleurs, le travail auprès d'eux est du ressort du lobby. Or celui-ci semble plus pertinent et percutant localement qu'au niveau national où nos deux tutelles institutionnelles sont un frein.
- Autre suggestion : limiter le sujet débattu lors de la table ronde pour favoriser plus facilement le débat, ainsi circonscrit.

- Problème de l'Assemblée Générale : Jean-Claude SEGAUD propose d'avancer les votes. C'est effectivement un choix du Bureau comme étant la moins mauvaise solution l'Assemblée Générale statutaire pouvant

★ ★ ★

La prochaine Assemblée Générale aura lieu
JEUDI 24 OCTOBRE 2013 à la FFB
6/14 rue La Pérouse – Paris 16e, salle du Bureau – rez-de-chaussée



Assemblée Générale ordinaire du jeudi 11 octobre 2012
Liste de présence

Administrateurs :

Yves GENTHON, Président - Paul-François LUCIANI, Vice-président - Karine MILLET, Secrétaire, Jean-Claude LACAN, Trésorier et Pt Office Hérault - Jean-Pierre ANQUETIL - Louis BESSARD, Pt Office Saône et Loire - François CHEVALLEREAU, Pt Office Deux-Sèvres **-** José GROLLEAU - Jacques HINTERLANG, Pt Seine-et-Marne **-** Cédric LECOMTE - Alain PIQUET, Pt Calvados - Jean-François QUELDERIE - Gilbert RAMUS - Bertrand SABLIER - Yves TOULET

Membre d'Honneur :

Jean-Claude SEGAUD (et **Pt Office Puy de Dôme)**

Offices départementaux :

Jérôme DELASALLE (Membre de l'Office de l'**Aisne**, architecte) - Jean-Michel BEVIERE (Membre de l'Office de l'**Aisne**, architecte) - Sylvain GAUCHERY (Pt Office du **Cher**, architecte) - Frédéric MICHELS (Membre de l'Office des **Deux-Sèvres**) - Yvon TIXIER (Pt Office **Drôme Ardèche**, architecte) - Eric BRULE (Office de la **Marne**) - Patrick BRIENNE (Pt de l'Office du **Nord-Pas de Calais**, architecte) - Jean-Luc BICHET (Vice-Pt de l'Office de la **Haute-Savoie**, économiste) - Michel DESVALLEES (Pt de l'Office de **Haute-Savoie**, architecte) - Olivier HONNET (Office **Seine-Maritime**) - Jean-Michel DRESSE (Membre Office des **Deux Sèvres**, Architecte) - Jean GASQUEZ (Pt de l'Office du **Var**, architecte) - Jean-Pierre BOSQUET (Pt de l'Office de l'**Yonne**, architecte).

Etaient représentés :

Martine LIEN-BOWANTZ (administrateur) - Alain DE LA PERSONNE (Pt Office Vosges) - Barthélémy DUMONS (Pt Office Ariège) - Jean-Marc THIZY (Pt Office Loire-Atlantique) - Patrick VALLOGIA (Pt Office Ardennes) - Stéphane POLLIER (Pt Office Isère) - Jean-Marc BOUISSE (Pt Office Vaucluse) – Marc LECHEVALIER (Pt Office Seine-Maritime) - Philippe SERVALLI (administrateur).

Participaient également :

Didier RIDORET, Président Fédération Française du Bâtiment (FFB) - Jacques CHANUT, Vice-Pt FFB - Gilles CHARBONNEL, Président de CICF Construction - Filipe DA SILVA, CICF Construction - Robert DAUSSY, Directeur Général du Club de l'Amélioration de l'Habitat - Pierre MIT, Président de l'UNTEC - Fabienne TIERCELIN, SMABTP - Jérôme DEYDIER et Loïc CHAPEAUX, FFB.

Etaient excusés :

Administrateurs : Martine LIEN BOWANTZ - Lionel CARLI - Frédéric DENISART - Martial GORJUX - Jérôme GUYARD - Michel MARCONNET - Alain MAUGARD - Norbert PEYRET - Philippe SERVALLI - Luc ZAVARONI.
Présidents et membres d'offices : Alain BARODINE (Pt de l'Office du **Loiret**, architecte) - Pascal BREDA (Pt Meurthe et Moselle) - Bruno CURIS (Pt Office Rhône) - Alain DE LA PERSONNE (Pt Office Vosges) - Barthélémy DUMONS (Pt Office Ariège) - François GUIBERT (Pt Office Gironde) - Denis JONVILLE (Pt Office Eure-et-Loir) - Gilles PEILLON (Pt Office Ain) - Norbert PEYRET (Pt Office Loire) - Alain PIQUET (Pt Office CALVADOS) - Stéphane POLLIER (Pt Office Isère) - Fabrice RAUZY (Vice-Pt Office Ariège) - Jean-Marc THIZY (Pt Office Loire-Atlantique) - Patrick VALLOGIA (Pt Office Ardennes).